



Paris 1

Panthéon-Sorbonne

Section BIU Sorbonne

A PROPOS DU PROJET D'ORGANIGRAMME ET DU DEMENAGEMENT

JUSQU'OU IRA-T-ON ?

=> REAGISSEZ TANT QU'IL EST ENCORE TEMPS !

Lors de la réunion informelle convoquée par le directeur le 11 septembre dernier, des élus CGT ont posé la question de l'opportunité du travail entrepris sur l'organigramme de la BIUS. En effet existe la volonté de présenter une première proposition lors du CTP de Paris 1 de l'automne qui doit rendre un avis sur la question. Sans vouloir remettre en cause la nécessité de se pencher sur cette question, les élus ont fait valoir qu'ils ne voient pas la nécessité de vouloir faire aboutir cette réorganisation à marche forcée :

- d'une part parce que **le contexte actuel est très mouvant** : les conclusions du rapport Larroustou, le travail en cours sur le statut des BIU au niveau de l'IGB ou de l'ADBU, les réflexions actuelles de Paris 1 sur les sciences humaines dans le cadre du projet Condorcet, voire le passage aux RCE (responsabilités et compétences élargies, c'est-à-dire le passage à l'autonomie complète, volet final de la LRU) en train d'être débattu à Paris 1 vont sans doute modifier prochainement la situation actuelle

- le directeur a récemment demandé l'accord au Président de Paris 1 d'instaurer, après les prochaines élections au Conseil de la BIUS, **un comité scientifique de la BIUS**, devant lequel cette question pourrait fort utilement être débattue : parce que, justement, un organigramme n'est que l'aboutissement d'une réflexion sur les finalités, les missions précisées et les services que l'on veut mettre en avant. Cette réflexion aurait bien davantage sa raison d'être si elle se tenait pendant la période transitoire de Sainte-Barbe et si elle visait l'organisation au retour de la BIU en Sorbonne. **Mieux, les travaux actuels et notamment les répartitions de personnels dans les locaux provisoires se font sur la base de l'organisation actuelle : il y a bien là une inadéquation méthodologique et chronologique ...**

- et surtout, parce que, **malgré la demande insistante et réitérée en juin par des représentants**, si le personnel dispose désormais de certaines informations mises par écrit, **il demeure beaucoup d'interrogations : nous avons en effet pointé la nécessité de disposer d'informations écrites et détaillées sur :**

-> **le circuit du lecteur à Sainte-Barbe** : comment il sera accueilli, quel service sera offert ... On nous dit qu'actuellement, on ne sait pas si les doctorants pourront s'inscrire gratuitement ... mais qu'il faut quand même les inciter à s'inscrire ... Y aura-t-il des files d'attentes, seront-elles séparées, entre les utilisateurs de la BIUS et ceux de Sainte-Barbe ? -> Le service ne sera pas identique à celui de la BIUS actuellement, mais toutes ces difficultés ne constituent-elles pas une façon habile et insidieuse pour éloigner tout doucement les lecteurs, les décourager de venir ?

-> **les tâches et fonctions confiées aux personnels**, notamment dans la perspective de la proximité des espaces de Sainte-Barbe, dont la question essentielle des modalités d'application des horaires et congés spécifiques de Sainte-Barbe, ainsi que de planning de service public en commun avec Sainte-Barbe. Un certain nombre de collègues attendent ces précisions pour éventuellement envisager une mutation ...

C'est pourquoi des élus CGT ont rencontré vendredi dernier le président de Paris 1, J.-C. Colliard, pour lui exposer ces problèmes, l'alerter sur la situation rien moins qu'explosive, et relayer les craintes des collègues, avant la tenue du CTP du 30 septembre sur le plan de continuité des services en cas de pandémie. Car l'on sait que le personnel bouge, et que le malaise à la Bibliothèque qui ne cesse de s'amplifier depuis quelques années engendre un état d'esprit difficile à supporter au quotidien, suscite au mieux des interrogations du personnels, au pire déclencherait un mouvement social.

En effet, toujours dans la mesure où l'information n'est relayée que de façon inégale selon les départements – ce qui alimente toutes les rumeurs, (contrairement à une demande constamment réitérée des représentants de disposer de comptes-rendus écrits, mis à disposition de tous), - il semble que certains chefs de département annoncent que c'est fait, que le nouvel organigramme doit entrer en vigueur début novembre et prennent déjà des décisions et dispositions en conséquence ...

Déjà, après la réorganisation du travail dans certains services qui a profondément dégradé les conditions de travail, on veut étendre unilatéralement les horaires d'ouverture de services, pour le moment sur la base de vacataires, - sans voir la contradiction qu'il y a de confier de nouvelles tâches à des collègues, qui devront recevoir la formation adéquate, quand ce service est assuré le reste du temps par du personnel de catégorie A ou B. Rappelons que si les vacataires sont effectivement payés à l'heure, même si cela peut en arranger certains de tenir des postes de travail entre 12h et 14h, des situations ou des circonstances individuelles ne doivent pas servir de prétexte pour imposer un système général, sans compter que le reste des vacataires, puis les contractuels et les titulaires risquent fort d'être mis à contribution par la suite ...

Déjà, les débuts de l'instauration du système de navettes vers le CTLES, quoique perfectionné grâce à l'apport d'idées autres que celles de la direction, ne va pas sans susciter des interrogations. La capacité du véhicule sera-t-il suffisant pour les demandes ? Quelles solutions de rechange pour assurer la continuité du service en cas de défaillance technique grave ? Par qui sera remplacé le contractuel actuellement sur place à Marne-la-Vallée et chargé de la préparation des tournées lorsqu'il sera en congé ? Faudra-t-il attendre la disponibilité du chariot-élévateur pour pouvoir sortir les documents ? Les collègues seront-ils obligés de passer leur permis de cariste ? Sachant que tout cela se fait avec le même salaire ...

Par ailleurs se pose également la question de savoir dans quel cadre sera mené « le chantier de mise en conformité des règlements des deux bibliothèques » BIUS et Sainte-Barbe ; si le personnel aura son mot à dire sur l'application des horaires, et la répartition des congés ...

Nous sommes conscients que les prochaines années correspondront à des conditions de service dégradées, aussi bien pour les lecteurs que pour le personnel. Nous savons que nous serons logés (sauf 10 ?) à l'étroit, et de façon non conformes aux normes d'espace requis pour chacun. Mais le réalisme et le pragmatisme (la résignation ?) ne doivent pas servir d'excuses à la dégradation de l'ensemble des conditions de travail alors qu'il est possible d'intervenir encore sur bien des aspects, et nous souhaitons que le personnel puisse être, *au bénéfice de l'ensemble*, associé véritablement aux décisions. Il est par ailleurs important, et même essentiel, que les décideurs aient un retour sur le fonctionnement quotidien, si les mesures décidées peuvent ou non s'appliquer correctement, dans les conditions requises. **C'est dans le concret des choses, au quotidien, que se façonne un véritable service public, digne de ce nom.**

Alors ... Prenez la parole ... Faites-vous entendre...
... et notamment jeudi prochain 24/09/2009 lors de la réunion générale
convoquée par la direction de la BIUS